



Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.

SPECIAL ELECTIONS : CAP 2 INSPECTEUR PRINCIPAL

Le SCSFiP est persuadé qu'avec ces élections professionnelles, le moment est venu de consolider une grande force syndicale autonome dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs d'IP à AGFiP au profit du fonctionnement de la DGFiP.

La qualité de ses IP a toujours été un atout majeur pour la DGFiP et leur implication sans faille dans la réussite de la fusion en est certainement la meilleure des preuves.

Leur expertise et leur investissement en font le maillon indispensable au bon fonctionnement de la DGFiP:

- est ce que la DLF, l'administration centrale et les services informatiques fonctionneraient aussi bien sans les IP?
- est ce que la performance du contrôle fiscal et de l'audit serait équivalente sans les IP?
- est ce que le pilotage des directions serait aussi efficace sans les IP?

La réponse est NON, et l'ensemble de la DGFiP le sait!

Le SCSFiP ne méconnaît pas les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre pays et les IP prennent leur part de l'effort collectif au regard des suppressions d'emplois actées au cours des dernières années et de la réduction de postes au concours..

Mais le SCSFiP n'accepte pas la dévalorisation insidieuse de ce grade qui a toujours été d'une loyauté indéfectible envers la DGFiP.

Quels constats fait le SCSFiP:

- Le niveau de promotion au grade d'AFIPA, débouché naturel des IP, se réduit fortement (l'administration centrale organise même une année blanche au prix d'un reniement de ses engagements);
- L'accès aux postes comptables C1 est totalement fermé aux IP comme l'a démontré le 1^{er} mouvement de 2015 en raison de quotas iniques privilégiant les IDIV;
- L'accès aux postes comptables C2 est très limité, là encore pour préserver la situation des IDIV;
- La suspicion diffuse et culpabilisante sur les rémunérations des IP véhiculée par certains représentants de l'administration centrale est inacceptable.

Est-ce ainsi que la DGFiP entend remercier ses cadres supérieurs qui n'ont jamais démerité?

Vous avez été nombreux à vous mobiliser au printemps pour demander de la justice et la reconnaissance des efforts que vous avez consentis: sélection, mobilités géographique et fonctionnelle, forte adaptabilité et disponibilité

Depuis 3 ans le SCSFiP est le seul à se battre sans relâche face aux décisions inacceptables qui affectent la vie des collègues IP:

- Nous sommes **les seuls** à demander l'application absolue de la hiérarchie des grades dans les accès aux postes comptables et les attributions de fonctions en direction;
- Nous sommes **les seuls** à avoir défendu les intérêts des IP dans les groupes de travail sur l'accès aux postes comptables;
- Nous sommes **les seuls** à avoir soutenu leur mobilisation;

–Nous avons **prouvé** que la référence à la «photo 2008», avancée par l'administration centrale dans les discussions sur les accès aux postes comptables est injuste;

–Nous avons démontré à la Direction Générale que le blocage des promotions à AFIPA devait être suspendu pour que le stock de collègues ne soit pas lésé par rapport aux générations passées (sans mesures nouvelles sur l'accès aux postes comptables, les IP des 6 dernières promotions vont rester 9 à 10 ans dans le grade d'IP avant de pouvoir espérer progresser dans leur carrière).

Tous ces chantiers ne sont pas clos et les négociations vont reprendre après les élections professionnelles.

1) Le SCSFIP défendra sans relâche, lors des prochaines négociations, les positions suivantes :

-Une augmentation des promotions à AFIPA pour les collègues du «stock» à qui des engagements ont été donnés dans leur filière d'origine en termes de taux de promotion ,

-Un taux d'accès à AFIPA le plus fort possible pour les IP issus du nouveau concours compte tenu du resserrement du recrutement,

-La priorité absolue à la hiérarchie des grades: un IP ne peut être en concurrence avec les IDIV, la sélection exigeante et les sujétions qui leur sont demandées le justifient;

-Une clarification de la situation des collègues IDIV ex IP de la FF qui émargent aux quotas IP -moins favorables- pour l'accès aux postes comptables mais restent IDIV dans leur statut

-Un quota réaliste d'accès aux postes comptables C1 pour les IP et dans des proportions plus importantes qu'actuellement,

-La priorité absolue de l'accès des IP aux postes C2.

2) Le SCSFIP entend également ouvrir deux chantiers avec la Direction Générale:

1/ Le chantier indemnitaire :

– Le SCSFIP demande que l'échelon terminal de la grille des IP culmine à 1015 et non à 966 comme actuellement.

–**cette proposition est réaliste**: la grille revendiquée est identique à celle offerte en septembre 2013 à tous les attachés d'administration centrale. (décret 2013-877 du 30 septembre 2013 et art 3-1 du décret 2008-836 du 22 août 2008 modifié le 01/02/2014);

– Le SCSFIP demande un réexamen immédiat pour les IP des conséquences de l'harmonisation indemnitaire et la prise de mesures correctrices dans les plus brefs délais pour tous collègues pénalisés.

2/ Le chantier de la doctrine d'emplois des IP:

Les responsables de RH et SPiB dans les réunions interrégionales qu'ils ont organisées, n'ont pas évoqué la doctrine d'emplois autrement que pour indiquer que, dans les sélections à AFIPA, aucun parcours ne serait exigé.

Dans un contexte de forte réduction du nombre de lauréats au concours d'IP (90 par an), le SCSFIP demande une cartographie claire et durable des postes accessibles aux IP dans le réseau et au sein des services centraux.

En effet, dans les 4 ans à venir, ce sont près de 500 IP qui ne seront pas recrutés par rapport à la période antérieure. La doctrine d'emplois doit donc être redéfinie afin d'éviter une utilisation à géométrie variable (en tant que «bouche trous») et à la discrétion des directeurs locaux.

Ces propositions du SCSFIP sont des réponses concrètes à la crise des perspectives que subissent les IP depuis des années et à l'instabilité croissante de leur positionnement au sein des services de la DGFIP.

Rejoignez-nous le 4 décembre 2014 pour que la voix des Inspecteurs Principaux soit entendue !

Nos candidats Inspecteurs Principaux pour la CAP 2:

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1- Elisabeth BONIN (DRFIP 75) | 4- Bernard DONIER (DDFIP 06) |
| 2- Stéphanie BADE (DRFIP 59) | 5- Thomas GENDRON (DDFIP 78) |
| 3- Vincent FAGUE (DRFIP 80) | 6- Julien REMY (CBCM 1 ^{er} ministre) |

Vous pouvez retrouver sur notre site www.scsfip.net la présentation détaillée de tous nos candidats Inspecteurs Principaux